



11 février 2022

À l'attention des directions et conseils d'administration d'OH

Consultations prébudgétaires : le ROHQ dépose son mémoire au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard

Dans le cadre de ses activités de représentation auprès des pouvoirs publics, le ROHQ vient de déposer son mémoire à M. Éric Girard, ministre des Finances, en prévision des consultations budgétaires 2022.

Les contraintes et les difficultés liées à la gestion pandémique et à la crise du logement dans plusieurs municipalités du Québec auront permis de faire valoir toute l'importance, la force et la résilience de notre réseau. Les enjeux sont nombreux et les besoins financiers notables.

C'est dans ce contexte que nous adressons huit recommandations au ministre des Finances, portant à la fois sur la protection du programme de logements HLM publics comme vecteur indiscutable de lutte à la pauvreté et sur le nécessaire investissement dans de nouveaux logements sociaux et abordables pour les ménages qui en ont le plus besoin.

Le ROHQ ne manquera pas de vous faire part de ses réactions à l'occasion du prochain dépôt du budget du Québec 2022-2023.

Pour consulter le mémoire pour les consultations prébudgétaires du ROHQ, 11 février 2022 présenté à Monsieur Éric Girard, ministre des Finances du Québec, veuillez cliquer par [ici](#).

Précisions sur le cadre normatif du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)

Le nouveau programme suscite beaucoup de questionnements dans le réseau. C'est pourquoi nous vous invitons à une séance d'information organisée par la Société d'habitation du Québec portant sur le cadre normatif du PHAQ. Cette rencontre aura lieu virtuellement le **14 février prochain entre 15 h et 16 h 30**.

Lien de connexion : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Date : 14 février, 15 h à 16 h 30

Places limitées : 325 participants

Enregistrement disponible

La SHQ a aussi publié un résumé du programme d'habitation abordable Québec. Vous pouvez suivre le lien ici-bas pour le consulter.

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dhabitation_abordable_quebec.html

CNESST — Produisez votre déclaration des salaires avant le 15 mars 2022

La période de production de la *Déclaration des salaires 2021* est maintenant amorcée. Chaque employeur inscrit à la CNESST doit produire sa **Déclaration avant le 15 mars 2022**, pour éviter une pénalité et des intérêts.

Mon Espace CNESST

Pour ce faire, **Mon Espace CNESST**, accessible à partir de **clicSÉQR – Entreprises**, est la meilleure option. L'employeur peut ainsi profiter d'un espace en ligne sécurisé et conçu pour répondre à ses besoins. **Mon Espace CNESST** comporte plusieurs avantages notamment celui de produire en ligne sa *Déclaration des salaires* ou d'en déléguer la production à une personne externe (ex. : son comptable).

La production de la *Déclaration des salaires* est obligatoire, même si l'employeur n'a versé aucun salaire en 2021. Il suffit alors d'inscrire « 0 » dans les cases de l'étape 2 du service en ligne.

Accédez à **Mon Espace CNESST** dès maintenant pour produire votre *Déclaration des salaires* en ligne, et avoir accès à votre dossier d'employeur en un clic ! Pour en savoir plus, rendez-vous à monespacecnesst.ca.

Rappel des obligations suite à l'adoption du PL59 en vigueur à compter du 6 avril 2022

Pour faire suite à l'adoption de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, **PL59**, de nouvelles obligations seront imposées à toutes les entreprises afin de créer des milieux de travail sains, responsables et sécuritaires.

À compter du 6 avril 2022, la loi PL59 prévoit notamment l'obligation de déployer un programme de prévention pour toutes les entreprises. Ce qui implique que les entreprises de plus de 20 employés devront se doter et appliquer un programme de prévention en santé et sécurité au travail. Pour celles disposant de moins de 20 employés, il sera obligatoire de mettre en place un plan d'action également axé sur la prévention au travail.

Le ROHQ travaille actuellement en partenariat avec NovoSST pour vous présenter dès **le 16 mars** une série d'interventions dans le but de mieux vous soutenir dans la compréhension et l'application des obligations entourant le PL59.

Nouveau visage au ROHQ

Au nom de toute l'équipe du ROHQ et de sa directrice générale, Anne Demers, nous avons l'honneur d'accueillir au sein de l'équipe une nouvelle venue, Mme Aurélie Marsal à titre d'adjointe à la direction.

Mme Aurélie Marsal, Adjointe de direction

Madame Marsal offrira un support administratif et de secrétariat à la direction tout en se faisant un plaisir de répondre et de guider les membres du ROHQ.



Possédant un solide parcours professionnel en gestion des tâches de secrétariat et des services administratifs, Aurélie a œuvré pendant plus de 20 ans dans des organisations de toutes tailles et de secteurs variés. Passionnée par le domaine du secrétariat, elle a également été enseignante en bureautique, coordinatrice pédagogique et formatrice pendant 9 ans. Ces dernières années elle a développé ses compétences en évolution d'organismes du secteur philanthropique et communautaire. Passion, rigueur et

professionnalisme sont les maîtres mots qui la caractérisent. Toute l'équipe du ROHQ lui souhaite la bienvenue.

L'équipe du ROHQ

